

Note de rentrée
Ecole de Bainville aux Miroirs
Année 2023/2024

Equipe enseignante

Direction / Classe de CE2 CM1 CM2 : Isabelle Triboulot
Classe de GS CP CE1 : Mélanie Grandsire

Coordonnées de l'école:

Ecole primaire

42 route de Lebeuville

54290 Bainville aux Miroirs

0383728490

ce.0540204d@ac-nancy-metz.fr

Horaires:

Matin 8h35* / 12h05

Après-midi: 13h35*/16h05

*** Ouverture des portes 10 minutes avant . Merci de respecter scrupuleusement ces horaires.**

Communication enseignantes / parents:

La communication :peut se faire par téléphone (si possible entre 12h et 13h30) / via l' application **ONE**
Vous trouverez dans les documents de rentrée une information vous donnant vos identifiants ONE ainsi que ceux de votre enfant. (pour les nouveaux parents) Vous

avez la possibilité de télécharger l 'application One Pocket sur votre smartphone (attention toutefois les utilisations sont plus limitées)

Les rencontres non planifiées (par exemple le matin lors de l'accueil des enfants) ne sont pas autorisées.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école.

APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Si votre enfant est invité à participer à ces activités (pour une difficulté ponctuelle ou autre) vous recevrez un courrier de l'enseignante vous précisant les dates et horaires . Vous devrez donner votre accord .

Sport natation:

Les séances d'EPS se déroulent (selon la météo) en extérieur sur le terrain de sport communal ou à l'intérieur à la salle polyvalente.

Les séances de natation se dérouleront le vendredi matin du 11 septembre au 8 décembre 2023 inclus. (prévoir une tenue facile à enfiler , un maillot de bain , un bonnet de bain idéalement en silicone, deux serviettes de bain, de quoi se laver le corps, des chaussettes en silicone si votre enfant est porteur de verrues plantaires ou y est sensible, facultativement des lunettes de bain)

Absences / Retards:

Merci de signaler dès que possible l'absence ou le retard de votre enfant à son enseignante. Un petit rhume ou un petit mal de ventre n'empêche pas un enfant de venir en classe. Les absences non justifiées ou qui nous paraissent non justifiées seront systématiquement signalées comme il se doit à notre inspectrice de circonscription dès qu'elles atteindront 4 ½ journées.

Médicaments / poux:

AUCUN MEDICAMENT n'est autorisé à l'école .

Nous remercions par avance les parents qui découvrirait des poux sur la tête de leur enfant de nous le signaler .

Assurance:

L'assurance (responsabilité civile ET individuelle) est absolument obligatoire pour toutes les activités hors temps scolaire. Merci de nous fournir une attestation.

Coopérative scolaire:

Elle est fixée cette année à 17 euros (à régler si possible par chèque à l'ordre de coopérative scolaire)

Elle sert à financer l'achat de matériel, abonner à l'école à des revues, acheter des livres et financer en partie des sorties.

Règlement de l'école:

Il est joint aux documents de rentrée, merci d'en prendre connaissance et de le signer.

Documents à rendre:

- attestation d assurance
- coopérative scolaire
- fiche de renseignements de votre enfant à compléter et ou corriger **en rouge** (pages 2/4 et 4/4)
- règlement de l'école signé (nous vous le rendrons ensuite)
- charte laïcité à lire attentivement

Documents à conserver:

- le calendrier scolaire (disponible sur ONE)
- le règlement de l'école
- la charte de laïcité

Les dates de réunion de rentrée vous seront communiquées dès que possible.

Très bonne rentrée!

L'équipe enseignante